



ARTICLE

Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur



Les stages de l'ÉTS : un facteur de réussite étudiante!

Pierre Rivet

ing., MBA

Service des stages, Direction des relations avec l'industrie
École de technologie supérieure (ETS)

Spécialisée en génie d'application et en technologie, l'École de technologie supérieure (ÉTS) axe ses activités sur l'enseignement et la recherche. Elle a pour objectifs particuliers de développer de nouvelles technologies et d'assurer leur transfert en entreprise. Ce parti pris pour l'ingénierie d'application et les besoins industriels du Québec a amené l'École à opter dès ses débuts pour une orientation pratique de la formation donnée à ses étudiants. Concrètement, cette orientation se traduit par l'alternance de trimestres d'études et de stages rémunérés en milieu de travail.

Tout en permettant à l'ÉTS de réaliser sa mission, ces interactions constantes avec l'entreprise permettent aux étudiants d'acquérir, dans le secteur industriel, l'expérience pratique essentielle au travail du bachelier en ingénierie. Cette formule, dite d'enseignement coopératif, permet également aux étudiants de se faire connaître dans l'entreprise où ils effectuent leur stage et éventuellement, d'y poursuivre leur carrière.

Voilà pourquoi, à l'ÉTS, nous considérons que les stages contribuent à la réussite des étudiants. Ceux-ci prennent toutefois une importance encore plus grande quand on sait que pour être admis, et conformément à l'orientation pratique privilégiée par l'École, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en techniques physiques ou en informatique. C'est que devant les difficultés rencontrées en début de programme, le scénario de l'abandon est d'autant plus plausible que les étudiants peuvent déjà exercer un métier de technicien. Or, les premiers trimestres comportent de réelles difficultés car les étudiants doivent vivre l'ajustement entre des études collégiales techniques et des études universitaires en génie. Dans ce contexte, les étudiants sont encouragés à effectuer, dès le deuxième trimestre, le premier de leurs trois stages obligatoires. De cette façon, simultanément à la possibilité d'assimiler les connaissances acquises, ils ont très tôt l'occasion de comparer la valeur ajoutée du travail d'un ingénieur au travail d'un technicien.

Des avantages incontestables

Ainsi, dans le cadre de leur baccalauréat, tous les étudiants doivent réaliser trois stages d'une durée de quatre mois. Ils effectuent alors des tâches variées qui, tout en répondant à des exigences et à des besoins de l'entreprise, complètent leur formation et lui confèrent un caractère plus pratique. Tous les programmes de génie sont offerts sous le régime de l'enseignement coopératif, lequel permet à tous les étudiants:

- d'expérimenter la théorie acquise à l'université dans le laboratoire réel que constitue le milieu de travail ;
- d'obtenir une rémunération très appréciable (de 9 000 \$ à 11 000 \$ par stage, en moyenne) pour payer les études universitaires;
- de mieux définir leurs objectifs de carrière et de choisir leurs cours de concentration en conséquence;
- de mieux comprendre les problèmes de relations humaines et de prendre connaissance des réalités du marché du travail

- d'être mieux disposés, tant financièrement que mentalement, à entreprendre d'autres trimestres de cours exigeant une concentration soutenue et un effort intellectuel constant;
- de s'assurer, dans certains cas, d'un emploi permanent avec les employeurs ayant offert des stages;
- d'acquérir des connaissances qui ne s'acquièrent pas sur les bancs d'école, notamment sur le savoir-être, la connaissance de soi et sur ses forces;
- d'avoir accès au matériel le plus récent et le plus perfectionné;
- de constater et de s'assurer que le programme et le personnel sont à jour, eu égard aux changements qui surviennent dans l'industrie.

Un encadrement rigoureux

Considérant que la mise en œuvre de 1 500 stages par année exige une mécanique bien huilée, mais que le jeu en vaut la chandelle, l'École a mis sur pied un Service des stages favorisant les contacts entre les futurs stagiaires et les entreprises susceptibles de les accueillir. Ce Service a aussi pour responsabilité de bien préparer les étudiants à la recherche d'un lieu de stage. En somme, bien consciente de la valeur et du rôle du régime d'enseignement coopératif dans la réussite étudiante, l'ÉTS a mis en place les conditions de réussite de la démarche menant à l'obtention des stages.

Concernant le taux de rétention des étudiants, l'observation selon laquelle tout se joue au cours de la première année a influencé la décision de l'École de les encourager à effectuer leur premier stage dès le deuxième trimestre. En effet, la presque totalité des étudiants qui effectuent leur premier stage dès le début, persévèrent et terminent leur baccalauréat. Incidemment, le taux de rétention est de 65 %, ce qui constitue une excellente performance comparativement aux autres facultés de génie.

Il apparaît donc que plus tôt les étudiants baignent dans le milieu industriel, plus grandes sont leurs chances de réussite. Tirant profit de cette information, les professionnels du Service des stages rencontrent tous les nouveaux étudiants au cours de leurs trois premières semaines de cours. À la suite de l'examen du curriculum vitæ et des réponses apportées par chacun sur les raisons de ses choix académiques, ils font ressortir les forces et les faiblesses qui pourraient constituer des atouts ou des problèmes au moment de la recherche d'un lieu de stage ou encore, au moment de décisions relatives à l'orientation de carrière. Ils répondent aussi à toutes les questions des étudiants concernant le régime d'enseignement coopératif et proposent des modes d'organisation de nature à faciliter leur cheminement dans ce cadre particulier.

Dans une seconde étape, tous les étudiants doivent assister à deux ateliers de trois heures animés par les conseillers en orientation de stage. Le premier a trait à la rédaction d'un C.V. et à la connaissance de soi. Ce n'est que munis de leurs nouveaux C.V. que les futurs stagiaires sont conviés à un autre atelier portant cette fois sur les techniques d'entrevues.

Les étudiants, qui bénéficient d'un accès en ligne aux offres de stage des employeurs, peuvent soumettre une version électronique de leur C.V. à toutes les entreprises dont le poste correspond au profil recherché. Dans les trois jours suivants, le Service des stages fait parvenir, par voie électronique ou par courrier, lesdits C.V. à l'employeur, lequel procédera aux entrevues de sélection dans les locaux de l'École.

Si un étudiant ou une étudiante est sélectionné à la suite d'une entrevue, ses demandes sont automatiquement annulées auprès des autres employeurs auxquels il a préalablement acheminé son C.V. Si, par contre, un étudiant ou une étudiante n'arrive pas à décrocher de stage, un conseiller du Service entreprendra avec lui une démarche d'accompagnement plus personnalisée.

Présentement, comme il y a plus de stages offerts que de candidats, les employeurs profitent souvent des " journées carrières " organisées à l'ÉTS pour présenter leurs entreprises et susciter l'intérêt des futurs ingénieurs à leur endroit.

Des résultats concluants

Si l'ÉTS offre depuis toujours un service professionnel de placement aux employeurs, service que l'institution n'a de cesse d'améliorer, c'est qu'elle connaît l'importance du régime d'enseignement coopératif sur la réussite des étudiants, voire, sur leur " employabilité ". Les données présentées ci-après, recueillies à l'occasion de la relance des diplômés de la promotion de 1999 de l'École de technologie supérieure en témoignent éloquemment.

- 97 % des diplômés sont satisfaits de la formation reçue à l'ÉTS et 95 % affirment que cette formation a répondu à leurs attentes.
- 95 % des diplômés occupent un emploi et 72 % ont trouvé leur premier emploi en un mois ou moins.
- 45 % ont obtenu un emploi dans une entreprise où ils avaient déjà effectué un stage.

Il faut préciser qu'il ne s'agit pas là d'une année exceptionnelle. La situation des étudiants des promotions précédentes est toute aussi intéressante. Ainsi, 97 % des personnes ayant obtenu un diplôme de l'ÉTS entre les trimestres d'été 1996 et d'été 1998 occupent un emploi. De plus, en 1999, la rémunération de ces mêmes diplômés était la suivante.

Année d'obtention du diplôme	Moyenne	Supérieure ¹	Inférieure ¹
1998	43 055 \$	53 955 \$	32 155 \$
1997	45 231 \$	56 527 \$	33 935 \$
1996	50 269 \$	62 769 \$	37 769 \$

¹ Les termes supérieure et inférieure indiquent les échelles de rémunération dans lesquelles se situent environ les 2/3 des diplômés, dans le cas de distributions normales de données.

Il va sans dire que la forte demande de nos diplômés par les employeurs ajoute à la volonté de l'École de technologie supérieure de perpétuer le régime d'enseignement coopératif et de l'améliorer constamment !

Janvier 2001